

Thomas, London et d'autres villes. Ils déclarent que la cigarette constitue le plus grand risque pour la santé au Canada qui peut être supprimé et qu'elle est responsable de la mort de 35 000 Canadiens chaque année.

Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de bien vouloir adopter le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai également plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui qui portent toutes sur le même sujet. Elles sont signées par des habitants d'Oakville, Kitchener, Nepean et Mississauga, en Ontario.

Tous les pétitionnaires déclarent que la cigarette constitue le plus grand risque pour la santé au Canada qui peut être évité et qu'elle est responsable de la mort de quelque 35 000 Canadiens tous les ans, et que la fumée secondaire contribue à la mort de 500 fumeurs involontaires tous les ans.

Attendu que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en limitant la publicité sur le tabac et en garantissant un air exempt de fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens, ils prient humblement le Parlement de bien vouloir adopter le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition dans laquelle les pétitionnaires affirment que la cigarette constitue le plus grand danger évitable pour la santé au Canada puisqu'elle entraîne la mort de 35 000 Canadiens chaque année . . .

M. McDermid: N'oubliez pas la pipe et les cigares.

M. Keeper: . . . même si le député d'en face croit que cela est sans importance.

Les pétitionnaires sont convaincus que le tabagisme peut être la cause indirecte du décès chaque année de 500 Canadiens obligés de respirer la fumée des autres. Ils signalent que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité en faveur du tabac et en garantissant une atmosphère sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions attestées en bonne et due forme et signées par des Canadiens du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario qui se prévalent de leur droit séculaire et incontestable de présenter un grief en cette honorable Chambre.

Ils constatent les graves dangers que représentent le tabagisme et la fumée que produisent les fumeurs.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter le projet de loi C-204, intitulé Loi sur la santé des non-fumeurs. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai reçu des pétitions de Canadiens, notamment de l'Ontario, mais il y en a qui viennent d'un peu partout au

Canada. Elles proviennent de Toronto, de Rexdale, de Willowdale, de Markham, de Scarborough, de ma propre circonscription de Broadview—Greenwood, de Thornhill et d'Agincourt.

Ces pétitionnaires appuient le projet de loi C-204. Ils signalent que le tabagisme est un danger grave pour la santé au Canada et entraîne la mort de 35 000 fumeurs canadiens chaque année et indirectement celle de 500 autres Canadiens.

Attendu que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité en faveur du tabac et en garantissant un environnement libre de fumée aux travailleurs et voyageurs canadiens, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai le privilège et le devoir de présenter des pétitions émanant de citoyens de l'Ontario, notamment de Burlington, de Stoney Creek, de Scarborough, de Toronto et, surtout, de Hamilton.

• (1220)

Ces citoyens nous demandent de reconnaître que le tabac entraîne chaque année 35 000 décès que nous pourrions prévenir, 500 de ces décès étant causé par la fumée secondaire.

Ils prient humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-204.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-55

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux d'être chargé de présenter à la Chambre, conformément à l'article 106 du Règlement, deux séries distinctes de pétitions.

La première porte sur le projet de loi C-55, la mesure législative présentée par le gouvernement qui prône de nouvelles lignes directrices visant les réfugiés. Elle porte la signature d'habitants de Toronto, de Cambridge, de Peterborough, de Scarborough et de Willowdale, en Ontario et de Vancouver et de Richmond, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires proposent de supprimer la notion de pays tiers désigné comme sûr ainsi que l'étape de présélection et d'incorporer à la mesure législative un mécanisme d'appel rigoureux, accessible, équitable et expéditif qui aura un effet dissuasif sur ceux qui veulent abuser du système.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—LA RECONNAISSANCE DU MULTICULTURALISME

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la deuxième série de pétitions porte sur l'Accord du lac Meech. Elle est signée par des Canadiens qui vivent à Elliot Lake, à Hamilton et dans ma propre circonscription de York-Ouest.

Ils sont très contents qu'on s'efforce de réintégrer le Québec à la famille constitutionnelle. Cependant, ils souhaitent également que le gouvernement reconnaisse le patrimoine multiculturel de notre pays comme caractéristique fondamentale au même titre que la dualité linguistique.